Parliamentary **Assembly**
Assemblée parlementaire

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Pour débat à la Commission permanente – Voir article 15 du Règlement

Doc. 10825
31 janvier 2006

L'avenir et la reconversion des zones charbonnières en Europe

Rapport
Commission de la culture, de la science et de l'éducation
Rapporteur : M. Jean-Pierre Kucheida, France, Groupe socialiste

Résumé

Le rapport décrit le rapide déclin de l'exploitation charbonnière qui fournissait autrefois le « pain de l'industrie » en Europe, et les difficultés rencontrées par les régions concernées.

Parallèlement aux facteurs sociaux et économiques, il définit certains éléments des traditions culturelles et les valeurs liées aux communautés charbonnières.

Les Etats membres et l'Union européenne – qui a succédé à la Communauté européenne du charbon et de l'acier – sont priés d'examiner ensemble un nombre de mesures destinées à préserver les aspects tangibles et intangibles du patrimoine charbonnier et d'apporter leur soutien à des programmes de reconversion et environnementaux.

Doc. 10825

A. Projet de résolution

1. L'Assemblée parlementaire est consciente que l'industrie charbonnière a joué un rôle essentiel dans le développement économique et social de l'Europe. Sans l'exploitation du charbon, l'Europe n'aurait jamais joué le rôle qui est le sien dans le monde. Le charbon a été au 19ème siècle, et en grande partie au 20ème siècle, « le pain de l'industrie ».

2. Aujourd'hui, à l'heure de la restructuration de l'exploitation charbonnière partout en Europe, la reconversion de régions entières pose de nombreux problèmes et les vestiges de ce passé glorieux disparaissent les uns après les autres.

3. L'Assemblée note avec inquiétude que dans certains pays, le patrimoine minier d'une grande valeur historique court le risque de disparaître, en raison notamment de ressources insuffisantes pour son entretien et sa mise en valeur.

4. De façon plus générale, la conservation du patrimoine industriel revêt des enjeux essentiels qui ont été soulignés par la Recommandation n° R(90)20 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe relative à la protection et à la conservation du patrimoine technique, industriel et des ouvrages d'art en Europe. La Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société souligne également les enjeux de la sauvegarde de ce patrimoine.

5. L'Assemblée invite par conséquent les Etats membres et l'Union européenne qui a succédé à la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) à se concerter sur :

5.1. la coopération en matière de protection du patrimoine minier, qu'il soit matériel ou immatériel, en mettant l'accent sur la collaboration entre les pouvoirs publics et les organismes non gouvernementaux compétents et des personnes des mondes industriels, touristiques et associatifs;

5.2. la création d'un Organisme européen pour le recensement, la préservation des sites miniers et leur valorisation notamment à des fins culturelles, en lui allouant les ressources nécessaires;

5.3. l'instauration, parallèlement à la création d'un Centre mondial des catastrophes minières et industrielles, d'une Journée mondiale pour les victimes du travail et des maladies professionnelles;

6. L'Assemblée demande également aux Etats membres :

6.1. de favoriser l'amélioration des infrastructures de transport, culturelles, touristiques et de formation des bassins miniers pour permettre leur reconversion sur de bonnes bases;

6.2. d'encourager les politiques d'amélioration de l'environnement afin de transformer l'image de marque des régions minières et réaffecter les anciens sites miniers à d'autres activités;

6.3. de promouvoir la coopération des PME/PMI avec les différents acteurs pour développer l'acquisition d'une culture d'entreprise et résorber les effets négatifs de la « monoculture » issue de la mono-industrie minière;

6.4. d'encourager la formation des femmes et des hommes issus de ces régions en favorisant la formation initiale et continue; la formation continue est en effet une priorité dans les bassins miniers. Elle requiert un partenariat étroit entre les autorités locales et les Etats;

6.5. d'examiner les structures sociales héritées de l'extraction minière qui, à certains égards, peuvent être considérées comme exemplaires.

B. Exposé des motifs par M. Kucheida

1. La restructuration minière en Europe s'est accélérée au cours des trente dernières années. Depuis les années 1990, ce processus a touché de façon similaire les pays de l'Europe de l'Ouest. Le premier impact est la perte d'emplois. En France, en Allemagne, en Espagne, au Royaume-Uni, 530 000 postes, soit 82,8 % de l'emploi rattaché à l'industrie charbonnière, ont été perdus entre 1980 et 2000. Ces hémorragies ont eu des répercutions très graves sur les économies locales.

2. De plus, avec un environnement fortement dégradé, ces régions n'attirent pas les investisseurs. Les infrastructures y sont souvent faibles. La population y est aussi souvent insuffisamment formée et peu motivée à reprendre une formation, ce qui ne facilite pas la création d'entreprises.

3. Les autorités locales sont confrontées à une situation sociale très précaire en raison du chômage et de la pauvreté. Les régions charbonnières sont souvent mono-industrielles et l'ensemble de l'économie repose donc presque essentiellement sur un seul employeur.

4. La restructuration de l'activité minière et sa cessation ont des effets à long terme. La reconversion d'un bassin minier type dure au moins une génération sinon plus, selon les spécificités de celui-ci.

5. Ce présent rapport fera, dans une première partie, un panorama synthétique de la situation rencontrée dans les principaux pays miniers européens (Allemagne, Espagne, France, Pologne, Royaume-Uni, Russie, République Tchèque) sur le plan géographique et social. La seconde partie présentera la reconversion des bassins miniers d'un point de vue culturel. La troisième partie sera, quant à elle, axée sur le caractère culturel et global du processus de reconversion des bassins miniers.

6. Ce rapport s'appuie notamment sur les travaux développés par un programme d'échange d'expériences sur la reconversion des bassins miniers en Europe[1].

1. Situation générale des Bassins Miniers en Europe : des points communs évidents

i. L'Allemagne : une activité minière déclinante dans des régions densément peuplées[2]

7. Les régions allemandes d'extraction de houille s'étendent de manière prédominante sur des zones très peuplées. Toutefois, avec le temps, l'industrie minière dans la région de la Ruhr a eu tendance à suivre les réserves de charbon, et progresse vers le nord dans des régions moins densément peuplées.

8. Pour des raisons d'exactitude statistique (voir tableau n°1 en annexe), les données mentionnées ci-dessous se réfèrent uniquement à la région de la Ruhr, qui représente à peu près 70% du charbon allemand extrait en 2003.

9. Au niveau socio-économique, en 2002, la population masculine a atteint 2 585 278 habitants et la population féminine était de 2 747 106 habitantes. Le taux de chômage dans la région de la Ruhr en 2002 était de 12,2 %, et donc supérieur à la moyenne nationale qui est de 10,5%. En décembre 2004, le taux de chômage dans la région de la Ruhr est de 12,8 % (contre une moyenne nationale de 11,9%).

[1] Le programme RECORE, « Reconversion des Bassins Miniers d'Europe », associe huit partenaires représentatifs des bassins miniers d'Europe (Allemagne, Espagne, France, Pologne, République Tchèque, Royaume Uni, Russie et Ukraine). D'autres pays, comme la Belgique, la Roumanie ou la Hongrie y prennent part aussi. Ce programme est mené dans le cadre d'Interreg III.

[2] Seule la région charbonnière de la Ruhr est traitée dans cette partie.

10. Les collectivités locales de la région de la Ruhr connaissent plusieurs problèmes. En effet, étant donné le manque de compétitivité de l'industrie minière du charbon allemande, de plus en plus de mines ont été fermées tout au long de ces dernières années. Seules sept mines et trois cokeries sont encore en fonction actuellement dans la région de la Ruhr. Etant donné l'instabilité internationale des marchés dans le secteur de l'acier, les réductions du nombre de mines et de cokeries sont encore d'actualité.

11. Etant donné les décennies de dominance de la production de charbon et d'acier dans la région de la Ruhr, la diversification de l'économie est beaucoup plus faible que dans d'autres régions d'Allemagne. D'un autre côté, les emplois procurés préalablement par l'industrie du charbon et de l'acier ne peuvent être remplacés rapidement par d'autres industries. La création d'emplois dans diverses technologies futures constitue un défi considérable. Parallèlement, un soutien à long terme doit être accordé aux emplois qui sont au plus bas de l'échelle des compétences. Des aides de la part de l'Union européenne et du gouvernement régional du Land de Rhénanie du Nord Westphalie**,** ont déjà permis aux grandes et petites villes de la région de la Ruhr d'évoluer de façon significative

12. Toutefois, elles continuent à avoir besoin d'un soutien supplémentaire de la part des organes publics, vu que plusieurs problèmes rencontrés nécessitent des solutions à long terme. Plusieurs de ces sites ont été ou sont en phase de transformation en musées, ou pour d'autres projets culturels.

ii. L'Espagne : des bassins miniers enclavés et une baisse démographique

13. La localisation des mines dans le territoire espagnol, s'explique par les caractéristiques de l'exploitation minière (essentiellement souterraines). Elle s'effectuait à l'origine dans des régions montagneuses, difficiles d'accès.

14. L'activité était si intense en Espagne, qu'elle a généré un essor démographique ; ce qui constituait au départ une zone rurale, s'est transformé en zone urbaine.Cette situation constitue en soi un problème dans le cadre du processus actuel de reconversion, précisément à cause des caractéristiques géographiques des territoires miniers : vallées escarpées, zones montagneuses, zones isolées.

15. Au niveau socio-économique, la cessation de l'activité a été accompagnée par une diminution progressive du nombre d'habitants. Le nombre de naissances est très faible, et le vieillissement de la population est inexorable. L'exode vers la ville est inévitable tant qu'il n'existera pas d'alternatives réelles qui permettraient de fixer la population dans ces régions.

16. Les conséquences de cette crise sont nombreuses. Les régions minières connaissent un des taux de chômage les plus élevés du pays, un PIB par habitant inférieur à la moyenne nationale, ainsi qu'un retard considérable en ce qui concerne le réseau d'infrastructures.

iii) La France : des situations très variées

17. L'activité minière a pris son essor à la fin du 19ème siècle. Après la nationalisation des compagnies minières en 1946, l'activité a battu son plein en 1960. Le déclin s'est amorcé à partir de 1962. L'exploitation a cessé le 23 avril 2004 (voir tableau n°2 en annexe).

18. Au total, 2 700 puits ont été creusés, 4,5 milliards de tonnes extraites, 726 terrils érigés. En 1947, la mine employait 358 241 personnes.

19. D'un point de vue géographique, les bassins miniers français sont regroupés en trois régions :

- Le bassin minier Nord-Pas-de-Calais fut le plus important (50% de la production). Il présente la particularité de bénéficier d'une rente de situation. C'est l'un des lieux de passage les plus fréquentés au sein de l'Europe du nord- ouest.

- La Lorraine est le deuxième grand bassin (25 % de la production). Il bénéficie également d'une situation privilégiée le long de la frontière allemande (Sarre).

- Le bassin Centre Midi est un regroupement de bassins de taille plus modeste. A l'exception de Gardanne – Marseille, ils sont souvent situés dans des zones peu densément peuplées et quelquefois enclavées.

20. Sur le plan démographique, l'arrêt de l'activité s'est accompagné de pertes importantes de population. Ces pertes ont été relativement moins fortes dans le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine qui restent des régions très peuplées (1,5 millions d'habitants). Les variations ont été d'ampleur beaucoup plus forte dans les bassins du Centre midi (perte allant jusque 70 % de la population) avec un vieillissement global de la population.

21. Sur le plan économique, le premier objectif des pouvoirs publics fut de favoriser la diversification industrielle mais aussi de favoriser l'implantation d'activités tertiaires. Cette politique, qui a débouché sur des réussites remarquables, a permis de compenser les pertes d'emplois miniers directs mais non celles des emplois induits. Les taux de chômage restent supérieurs aux moyennes nationale et régionale notamment dans le Nord-Pas-de-Calais avec des pointes atteignant plus de 20 % dans certaines villes.

22. Hormis les questions liées à l'emploi, les préoccupations prioritaires des collectivités des régions minières portent sur la transformation de leur territoire : reconquête du tissu urbain et requalification de l'environnement.

23. La situation sociale présente également de fortes carences (santé et niveau de formation notamment) que les politiques des autorités locales tentent de corriger, sans être comprises par le niveau national dans ce pays qui reste très centralisé.

iv. La Pologne : un chômage important et des problèmes démographiques

24. En Pologne, 68 communes sur le terrain de 4 voïvodies minières possèdent le statut de commune minière (voir statistiques minières, tableau 3 en annexe) :

- de Silésie (55 communes),
- de Petite-Pologne 6 communes (1 mine),
- de Lublin 3 communes (1 mine)
- de Basse-Silésie 4 communes (pas de mines actives).

25. La plus grande exploitation est située en Silésie, où on extrait actuellement plus de 91% de la houille de toute la Pologne. La surface de la voïvodie de Silésie est de 12 000 km^2 (forêts: 31,7% de surface), sa population est de 4,9 millions et sa densité démographique de 398 personnes/km^2 (Pologne 123/km^2)

26. L'économie de la voïvodie de Silésie s'appuie sur plus de 323 000 sociétés qui emploient au total plus de 3 millions de personnes. La région concentre 13,02% de toutes les unités économiques de Pologne et 21,25% du total des employés. Le chômage en Silésie est de 18,1% (avril 2004) et l'accroissement naturel est négatif.

27. La voïvodie de Silésie est la deuxième région de Pologne en considérant le volume des investissements étrangers (plus de 300 investissements dépassant 1 million de dollars).

28. Grâce à ces investissements la voïvodie se transforme en une région de développement des technologies modernes en abandonnant peu à peu son image passée. Outre sa position primordiale dans le secteur industriel, la région possède une base touristique très bien développée. Pour la reprise de l'infrastructure urbaine, le travail est basé sur le renouvellement de la construction typiquement « minière » des pauvres maisonnettes de famille appelées « familoki ».

29. Des moyens importants sont assignés pour des programmes coordonnés afin de changer les qualifications professionnelles des ex-mineurs (l'Agence minière du travail). Il apparaît néanmoins un nouveau problème évident dû au manque de nouveaux cadres pour l'exploitation minière (causé par la clôture de la plupart des écoles minières professionnelles et collèges techniques). Les musées de

l'exploitation minière inspirent un intérêt de plus en plus grand, la tradition minière est toujours vive. La fête de Sainte Barbe, le 4 décembre, est encore traditionnellement célébrée dans toute la Silésie.

v. Le Royaume-Uni : une activité minière en cours de fermeture

30. L'exploitation minière du charbon dans les Iles Britanniques remonte à l'ère médiévale, toutefois, la plus importante expansion de cette exploitation a eu lieu lors de la seconde moitié du XIX siècle. La production du charbon au Royaume-Uni a atteint son plus haut niveau durant la Première Guerre Mondiale – environ 300 millions de tonnes par an.

31. Le tableau cité ci-dessous fait référence uniquement aux mines souterraines. Au long des trente dernières années, une production à ciel ouvert s'est développée. La production annuelle actuelle est d'environ 13 millions de tonnes provenant de 45 sites avec une main-d'œuvre d'environ 2000 travailleurs. (*Le déclin de l'industrie du charbon du Royaume-Uni est illustré dans le tableau n°4 en annexe).*

32. L'activité relative à l'exploitation minière du charbon s'effectue dans différents cadres géographiques – dans les banlieues de certaines villes, à proximité de plus petites villes, et dans des villages de campagne. Très souvent, l'activité minière a dominé dans les régions en ce qui concerne l'emploi, et il y avait peu ou pas d'alternatives du tout. L'isolement géographique était une caractéristique commune de l'industrie et les régions dépendaient de l'exploitation du charbon pour l'emploi.

33. Les autorités locales du *Coalfield Communities Campaign* (CCC) représentent à peu près 5 millions de personnes au Royaume-Uni. Depuis sa création en 1985, l'objectif principal du CCC a été d'essayer de reconstruire la structure socio-économique et environnementale des communes houillères.

34. Le CCC a mené une campagne en faveur d'une grande variété de politiques destinées à aborder les problèmes liés au chômage, à l'isolement géographique, aux faibles infrastructures, à la santé, aux états d'abandon, à la dégradation de l'environnement, à la sous-performance du niveau de l'éducation et au manque général de sources de financement.

vi. La Russie : de puissantes régions minières

35. La Russie est le cinquième producteur de charbon mondial, après la Chine, les USA, l'Inde et l'Australie. Cinq pour cent du charbon mondial est extrait en Russie, alors qu'elle est huitième dans le classement des pays exportateurs de charbon. En 2003, la production houillère a atteint les 272 millions de tonnes. 20% de la quantité globale du charbon produit en Russie a été exportée vers d'autres pays. En 2002, l'exportation des produits houillers a atteint un total de 50 millions de tonnes. Le charbon importé vers la Russie (20 millions de tonnes en 2002) provient généralement du Kazakhstan.

36. La réserve générale de charbon en Russie atteint à peu près 200 milliards de tonnes ou 11,3% de la réserve mondiale. Dans le secteur de l'industrie houillère, il existe 240 entreprises d'exploitation minière, 110 mines et 129 mines à ciel ouvert avec une capacité globale de 281 millions de tonnes de charbon extraites par an, et 40 usines spécialisées qui traitent à peu près 120 millions de tonnes de produits houillers par an. Le nombre total de personnes employées dans le cadre de l'industrie houillère est de 300,000.

37. Suite à la restructuration du secteur, une grande partie des entreprises a été convertie en sociétés par actions et privatisées. Actuellement, la quantité de charbon produite par les sociétés privées est de 85%.

38. En Russie, le charbon est consommé dans la totalité des 89 régions de la Fédération et est produit dans 24 régions. La structure régionale de l'extraction du charbon est en changement. Le pourcentage de la production compétitive de charbon de forge est en augmentation, et la part de production peu rentable dans la région de l'Oural, du Bassin du Donets de l'Est et de la région de Moscou est en baisse.

39. Entre 2003 et 2005, le processus de privatisation des entreprises productrices de charbon dans les zones à importance régionale et fédérale sera complété. Durant la même période, le processus de liquidation technique des mines, déterminé par le programme de restructuration sera achevé.

vii. La République tchèque : un environnement en danger

40. L'agglomération d'Ostrava-Karvina se trouve au nord-est de la République tchèque ; elle est voisine de la Pologne et de la Slovaquie.

41. L'extraction de la houille sur le territoire de la Haute Silésie a lieu depuis 200 ans. Cette activité minière dans la région d'Ostrava-Karvina a altéré considérablement l'équilibre naturel. L'étendue des terrains atteints par un affaissement suite aux activités minières de fond s'élève, à l'échelle du bassin houiller, à 14 200 hectares. Des affaissements miniers de 2 à 5 m se manifestent sur un territoire de 7000 ha environ et les terrains connaissant un affaissement minier de plus que 5 m représentent 2000 ha environ. Un autre classement distingue les sols profondément dévastés (2 600 ha) des sols gravement sinistrés (5 000 hectares). La superficie des terres occupées par des activités minières s'élève à 2 200 hectares.

42. Par contre, les autorités locales rencontrent de nombreuses difficultés. En voici quelques exemples :

- Le développement régional des infrastructures de transport et de la desserte par les transports en commun,
- Les problèmes environnementaux (qualité de l'eau, qualité de l'air, traitement des déchets, réhabilitation des friches minières),
- Développement du tourisme et des stations thermales, des services et des produits touristiques.

43. Comme solutions à ces problèmes, les autorités locales proposent de réhabiliter les sites des anciennes mines non exploitées, d'assurer des investissements pour les bâtiments et pour les terrains afin de les préparer à de nouvelles activités et de remettre en cultures certaines zones.

2. La valorisation culturelle du patrimoine minier

44. Dans son rapport intitulé : « Les chances et les moyens du nouveau développement d'un ancien bassin minier »[3], Marcel Cabiddu ancien député français, affirmait que « les activités culturelles ont sur ces territoires un « effet d'ouverture », par les relations d'accueil qui s'instaurent, élément-clé de l'attractivité et un « effet de rééquilibrage » par la mise en valeur de patrimoines et d'héritages spécifiques. Les initiatives culturelles renforcent l'identité d'un territoire et lui donnent une image de marque positive. Elles mobilisent les énergies de ceux qui y vivent.

45. En incitant les acteurs à retrouver leur identité et à s'interroger sur leur avenir, elles sécrètent une culture de projet qui peut rejaillir sur le comportement de chacun. Elles sont sources d'amélioration du cadre de vie et la culture peut être à la base d'activités, de revenus et d'emplois nouveaux.

46. La culture constitue en effet un secteur économique à part entière, créateur d'emplois, directs ou indirects, notamment dans le commerce, le tourisme et les services connexes.

47. Elle n'est pas seulement source d'activités nouvelles mais aussi de comportements nouveaux et positifs qui déboucheront sur ces activités et les développeront. À ce double titre, elle ouvre aux territoires de nouvelles perspectives d'identité et de diversité positives. Elle permet ainsi de rompre avec l'organisation culturelle existante et d'ouvrir de nouveaux horizons. A titre d'exemple, l'implantation d'équipements culturels majeurs comme le Louvre II à Lens (France) est un élément

[3] « Les chances et les moyens du nouveau développement d'un ancien bassin minier », Marcel CABIDDU, ex député français, La documentation française, Paris, 2001.

moteur pour l'acquisition d'une identité culturelle élargie. Une analogie peut d'ailleurs être établie avec le musée Guggenheim à Bilbao (Espagne)

48. La culture est un vecteur d'identité de la population, un ciment (*cf*. l'essor de la vie associative) et un facteur de l'attractivité d'une ville ou d'une région. Elle peut, à ce titre, représenter un puissant critère d'implantation des entreprises.

49. Le rôle joué par le patrimoine minier dans le développement des loisirs et du tourisme dans les régions minières est vital, dans la mesure où il n'est plus considéré comme quelque chose d'inutile, mais au contraire comme une nouvelle richesse culturelle. Ainsi, il constitue une ressource à valeur ajoutée pour le développement culturel, mais aussi socio-économique des régions minières.

50. La dimension culturelle des bassins miniers peut revêtir différents aspects :

i. Un patrimoine matériel qui présente un fort potentiel de mise en valeur

51. Ce patrimoine est très important, non seulement de par sa taille, mais aussi à travers les symboles qu'il représente. Il comprend :

- les puits et les galeries souterraines ;
- les carreaux de fosse avec les salles des machines, les chevalements, les lavoirs, les lieux de stockage, les salles des « pendus » et les autres installations techniques. Ce patrimoine bâti et technique est particulièrement représentatif de l'architecture industrielle de la fin du 19ème et du début du 20ème siècle;
- les infrastructures de transport (voies ferrées, routes et canaux).

52. Or, ce patrimoine est très menacé car les sites à sauvegarder sont souvent très vastes et éclatés, à dépolluer, en déshérence (parfois depuis longtemps), ennoyés…. Pour ces raisons de nombreux sites ont été purement et simplement détruits. Il est vrai que la diversité du patrimoine en question rend difficile les protections d'ensemble, mais avec la disparition de ces sites, c'est une culture, une mémoire qui disparaissent à jamais. Une conservation minimale, à défaut d'être intégrale, de ces équipements est absolument indispensable à la lisibilité d'un paysage qui a évolué sur une durée de plusieurs siècles et dont ils sont les témoins de l'évolution des techniques et des architectures.

53. Des solutions existent pourtant pour valoriser ces témoins de l'extraction minière. La première des solutions est la préservation des sites à travers la création de musées qui présentent notamment la richesse de la culture minière sous ses aspects techniques et sociaux. A travers l'ensemble de l'Europe, ces sites muséographiques sont très nombreux et de tailles diverses. Ils connaissent en général une fréquentation régionale élevée notamment de la part des publics scolaires. Toutefois, leur fréquentation tend à s'élargir à des publics désireux de connaître l'épopée industrielle de l'activité charbonnière. Plusieurs musées sont à ce titre exemplaires : Centre historique minier de Lewarde - Nord-Pas-de-Calais (France), Musée du mineur de Landek (République Tchèque), Site de Blaenafon (Pays de Galles), San Martin del Rey Aurelio – Asturies (Espagne), Musée souterrain de la mine de Wieliczka (Pologne), Musée de Wakefield (Angleterre), Musée de la mine de Bochum – Ruhr (Allemagne).

54. De façon plus symbolique, certains chevalements sont conservés comme ouvrage d'art emblématique de l'histoire minière. Ces ouvrages présentent de plus l'intérêt de disposer d'une qualité architecturale particulière. A cet effet, ils constituent des repères dans le paysage urbain. Toutefois, la plupart de ces chevalements sont souvent détruits lors de la fermeture des mines. Parmi, les chevalements sauvegardés en monuments urbains, ceux de Liévin, Roost Warendin peuvent en France être cités en exemple.

55. Si certains anciens sièges d'exploitation sont transformés en musées, certains autres sont sauvegardés et transformés en équipements à vocation culturelle ou tertiaire (Espace d'exposition, salle de spectacle, espace théâtral, siège d'associations). Plusieurs sites peuvent à cet égard être cités en exemple : Site de Zollverein – Essen (Allemagne), Site de Winterslag – Genk (Belgique) ou Loos en Gohelle, Oignies – Nord-Pas-de-Calais (France)

56. L'intérêt historique et culturel de plusieurs de ces sites a d'ailleurs été reconnu à plusieurs reprises par l'Unesco. En effet, les sites de Zollverein (Essen – Allemagne), de Blaenafon (Pays de Galles) ou de Wieliczka (Pologne) ont été classés au patrimoine mondial. La candidature du bassin minier Nord-Pas-de-Calais est en cours d'instruction

ii. Un patrimoine environnemental et paysager

57. L'activité minière a eu un impact très important sur les territoires. Cet impact a touché la surface. En effet, l'arrêt de l'activité minière a entraîné l'apparition de vastes friches industrielles, laissant parfois un paysage de désolation (bâtiments délabrés, terrains pollués, stockage de déchets (Bassin de décantation, terrils, mine à ciel ouvert). La mine a également eu un impact sur le sous-sol : les affaissements provoqués par l'exploitation du sous-sol ont causé des dommages aux immeubles, ont perturbé l'écoulement des eaux de surface ou modifié leur qualité. L'impact de l'activité minière sur l'environnement a contribué à attribuer une image de marque négative à ces régions.

58. Aussi, l'un des enjeux principaux que doivent relever les régions minières est la transformation de leur paysage. A cet égard, l'héritage de la période minière présente un réel potentiel dont la valorisation peut contribuer à la conversion des territoires.

59. En effet, les terrils (ou terris)[4] ont une véritable valeur monumentale. Certains, de forme conique et hauts de plusieurs dizaines de mètres, sont qualifiés de « pyramides industrielles »,

60. Les terrils forment un biotope très spécifique. Ils offrent ainsi des caractéristiques fauniques et florales remarquables. Ces qualités sont d'ailleurs mises en valeur par des associations locales qui organise des visites pédagogiques sur ces sites.

61. Les terrils présentent également un intérêt très fort en tant que zones de loisirs de plein air : création de chemins de randonnée, développement d'espaces verts mais aussi, plus particulièrement, de piste de ski (Noeux-les-mines (F)). Ils peuvent servir de terrains d'entraînement pour les sportifs (jogging, vélo tout terrain, parapente, courses d'orientation). A titre d'exemple la Ville de Liévin accueille en 2006 une épreuve mondiale de cyclo-cross sur l'un des terrils de la commune.

62. Certaines mines à ciel ouvert ont donné lieu également à des réaménagements ambitieux comme le site de Cap'Découverte dans le Tarn (France).

63. Parallèlement aux terrils, de nombreux plans d'eau font partie du patrimoine naturel laissé par l'activité minière. Ceux-ci sont souvent la conséquence d'effondrements miniers. Ils sont souvent aménagés en bases de loisirs et de sports d'eau mais ont aussi un intérêt écologique car ils sont un lieu d'étape pour les oiseaux migrateurs à la recherche de zones humides, de plus en plus difficiles à trouver.

64. Les infrastructures de transport de pondéreux (voies ferrées et canaux) étaient particulièrement développées dans les bassins miniers pour assurer le transport du charbon. Lorsque les mines ferment, ces infrastructures sont désaffectées. Dans certaines régions, elles ont été valorisées en « corridor vert » et en espace de promenade et de loisir pour le public. A ce titre, citons la « route du Charbon » dans la Ruhr (Allemagne), le tourisme fluvial au Royaume Uni.

[4] Les terrils (ou terris) sont des dépôts de terre (les « stériles ») remontées avec le charbon lors de l'extraction.

iii. Un héritage urbain très spécifique

65. L'habitat minier et son organisation représentent un autre symbole de cette industrie. En effet, pour loger et fixer (car la main-d'œuvre est déjà rare) les arrivées massives d'ouvriers et de leur famille, les compagnies minières vont concevoir un nouveau type d'habitat : la cité minière. De multiples formes d'habitat (ce ne sont pas moins de 800 types de logements différents qui ont été dénombrés dans le bassin minier du Nord-Pas-de- Calais en France) vont alors se construire et se succéder au fil des siècles : du coron aux cités pavillonnaires, des cités-jardins jusqu'aux logements collectifs. Rien que dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, ce sont environ 70 000 logements qui subsistent dans un tissu urbain bien spécifique (aménagement quadrangulaire ou radioconcentrique mais toujours organisé).

66. Le tissu urbain minier avait également pour caractéristique d'être constitué de quartiers construits autour des puits de mine. Ces quartiers vivaient pratiquement en autarcie par rapport au reste de la ville. Ces quartiers constituaient des ensembles originaux puisque les compagnies minières construisaient non seulement les logements mais aussi les équipements publics : écoles, centres de soins, commerces coopératifs. Les compagnies minières étaient également les maîtres d'ouvrage des équipements sportifs et des édifices culturels.

67. Cette organisation très singulière constitue l'une des originalités du tissu urbain des bassins miniers. Elle a contribué à forger des mentalités et une culture originale. Elle souligne aussi le paternalisme des compagnies minières.

68. Désormais, la plupart de ce patrimoine a été cédée aux anciens mineurs ou à des sociétés de logements sociaux. L'option retenue dans le Nord-Pas-de-Calais (France) est à cet égard originale puisque le patrimoine a été cédé à un établissement public géré par les autorités locales (Epinorpa).

69. Aujourd'hui, l'un des enjeux des politiques de rénovation urbaine est de préserver la mémoire de cette organisation urbaine qui témoigne de la période minière.

iv. Un patrimoine immatériel et social

- La vie associative

70. La spécificité des bassins miniers et de l'identité sociale minière est un esprit de solidarité, d'entraide et d'abnégation. Cette particularité s'explique sans doute par les exigences du métier de mineur. Cette identité sociale explique la vitalité du mouvement associatif dans les bassins miniers. D'ailleurs, la vie associative dans les bassins miniers est importante tant pour le nombre d'associations qu'en tant que support de l'animation de la vie de la cité et de la démocratie locale.

71. La vie associative trouve son expression dans des activités très spécifiques. Ainsi les sociétés musicales (harmonies, fanfares, société d'accordéons) sont particulièrement développées dans les bassins miniers. Celles-ci ont d'ailleurs été immortalisées dans le film anglais de Mark Herman primé aux Césars, Les Virtuoses (*Brassed Off*).

72. Les sociétés colombophiles font aussi partie des traditions associatives des mineurs.

73. La fête de la Saint Barbe, patronne des mineurs, est particulièrement célébrée dans tous les bassins miniers d'Europe et donnent lieu à des festivités annuelles (des processions notamment).

74. Enfin, l'activité minière se caractérise par un besoin de main-d'œuvre nombreuse. Ces besoins ont entraîné une immigration importante. Ainsi, de nombreux turcs par exemple ont été employés dans les mines allemandes ou du Limbourg Belge. Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais en France a reçu une immigration représentant près de 29 nationalités (Europe de l'Est, Europe du Sud, Maghreb). A bien des égards les bassins miniers ont connu un brassage de population important, source d'une grande richesse culturelle.

75. Par exemple, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, en France, a été marqué notamment par l'arrivée et le développement de la communauté d'origine polonaise. Celle-ci, après de nombreuses générations, a su préserver ses coutumes culturelles et religieuses.

76. La pratique du sport, avec le football par exemple qui était encouragé par les compagnies minières, reste aussi une des caractéristiques des bassins miniers (Racing Club de Lens (F), Charleroi (B), Liège (B), Schalke 04 – Gelsenkirchen (D), Donetsk (Ukraine).

- Une tradition syndicale

77. N'oublions pas que nombre de leaders politiques et syndicalistes célèbres (Jean Jaurès en France, Arthur Scargill en Grande-Bretagne) sont issus des bassins miniers qui ont été un creuset pour la politique. Chaque bassin minier compte des figures syndicales célèbres localement (Arthur Lamendin et Emile Basly dans le Nord-Pas-de-Calais en France par exemple). Le film de Jean Michel Carré « Charbons Ardents » ou l'œuvre d'Emile Zola « Germinal » adaptée au cinéma par Claude Berri, témoigne de cette tradition syndicale. En France, c'est à force de grèves dures, de luttes syndicales et politiques que très vite la journée de travail passa de 12 heures et plus, à 9, puis à 8 heures, et que seront institués le repos hebdomadaire, la pension, la retraite, l'interdiction aux femmes de descendre au fond. Les mineurs de certains pays d'Europe jouent encore aujourd'hui un rôle politique important (Roumanie, Ukraine).

- Mineur : un métier hors du commun et dangereux.

78. Enfin, encore un point qui milite pour une préservation de ces témoins de l'extraction : la mémoire des milliers de mineurs décédés alors qu'ils accomplissaient leur travail, parfois dans des conditions très pénibles : catastrophe de Courrières (F) en 1906 (près de 1100 morts), Senghennydd (Pays de Galles) en 1913, 440 morts, Liévin en 1974 (42 victimes), 43 morts à la Ribolla (Commune de Rocca Strada) en Italie en 1954 , 262 morts à Marcinelle près de Charleroi en 1956, les très nombreux accidents mortels qui ont lieu chaque année en Russie et en Ukraine et les 20 000 mineurs environ qui meurent chaque année en Chine.

79. Les maladies professionnelles et les accidents du travail dans ce métier sont nombreux : œdème, amputations, surdité, et surtout la silicose, ce mal insidieux qui jour après jour condamne le mineur à mourir d'asphyxie. Rien que dans le Nord-Pas-de-Calais (F), il reste de nos jours encore 12 000 silicosés sur 100 000 personnes bénéficiant du régime minier de santé.

80. Cette abnégation, ce risque continuel pris pour le service public, n'entre-il pas dans cet acharnement pour un travail des plus pénibles, plein de risques, comme celui de la mer ? Alors, pourquoi ces personnes, comme toutes celles qui exercent un métier difficile, n'auraient-elles pas droit, comme celles qui sont mortes pour la patrie lors des guerres, à une journée de reconnaissance et à un centre de commémoration ?

81. La pénibilité du travail de la mine a resserré les liens entre la population vivant dans les corons des cités minières. Cet esprit resté encore très fort aujourd'hui, malgré la disparition de l'exploitation charbonnière, doit être préservé et, pourquoi pas, servir de modèle ou de référence.

v. La redécouverte d'un autre passé oublié, enseveli sous le charbon

82. L'activité extractrice a forgé le paysage naturel et urbain en y laissant une trace indélébile et un patrimoine très important. Mais en parallèle à celui-ci, il en existe un autre, très important, lui aussi, le patrimoine historique antérieur à l'exploitation minière. Il est aussi, en quelque sorte l'âme de ces villes minières. Il est donc indispensable que ces cités puissent également se réapproprier leur passé non minier car souvent elles n'ont gardé pour seule mémoire que leur passé minier.

83. L'exemple de la ville de Liévin (F) illustre bien cette démarche. En effet, cette cité de près de 35 000 habitants aujourd'hui n'était qu'un gros bourg de 1457 habitants en 1857 lors de la découverte des premières veines de charbon. Liévin fut rasée à 100% durant la Première Guerre Mondiale et son paysage a été complètement transformé en 150 ans d'extraction charbonnière. A la fin des années 90, la municipalité a décidé d'y créer un Office Municipal de la Mémoire qui permet de

redécouvrir le passé de la commune à travers une approche construite organisée autour de grands thèmes. Celui-ci était nécessaire car, après une phase de développement économique, de développement industriel, de réaménagement qui donnent l'unité physique à la ville, il fallait lui offrir une âme. Pour cela, il fallait que la cité se réapproprie son passé non minier. Car cette ville possède un passé très riche. Son site était déjà occupé à l'époque néolithique. Des fouilles récentes, organisées par l'Office Municipal de la Mémoire, ont permis de découvrir des vestiges gallo-romains. De plus, la plus vaste nécropole franque du Pas-de-Calais (752 tombes) y fut exhumée au début du 20ème siècle et atteste que Liévin fut une importante bourgade mérovingienne.

84. A l'image de Liévin, la valorisation culturelle des régions minières peut aussi se réaliser, sous des formes diverses, là où c'est possible, en ajoutant à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine minier, celle du patrimoine historique hérité de la période antérieure à l'exploitation minière. La redécouverte de ce passé a également une valeur pédagogique : car montrer que l'on a eu un passé autre que minier, c'est finalement montrer que l'on peut aussi avoir un autre avenir.

vi. Recommandations pour une valorisation du patrimoine minier

85. Le patrimoine minier se compose à la fois d'éléments matériels (immobilier et infrastructures) et immatériels (sociaux). Tout ce qui vise à sa reconnaissance contribue à faciliter la reconversion d'un bassin et/ou d'une région.

86. Les enjeux de la valorisation du patrimoine vont au-delà de la simple préservation. En effet, celle-ci permettra une diversification des activités et la création d'emplois nouveaux. De ce point de vue, l'orientation vers des activités culturelles, de loisirs et de tourisme représente un levier, voire un nouveau moteur de développement.

87. Pour cette raison, il est grand temps de sauvegarder l'existant, de ne plus détruire les vestiges (petits ou grands) des activités minières et ainsi d'en sauvegarder la mémoire. Mais il est urgent, surtout, de créer un réseau européen des anciens sites miniers tout en associant à cette action les autorités locales. Cette coopération pourra s'appuyer sur l'expérience acquise par l'Association des Régions Minières d'Europe (EURACOM).

88. Une mise en réseau des différentes expériences existantes au niveau européen permettrait d'étudier les modalités techniques et financières de la valorisation du patrimoine minier.

89. Pour parvenir au meilleur résultat possible, il est obligatoire d'encourager la coopération européenne en matière de protection du patrimoine minier, qu'il soit matériel ou immatériel, en mettant l'accent sur la collaboration entre les pouvoirs publics et les organismes non gouvernementaux compétents et des personnes des mondes industriel, touristique et associatif.

90. Mais aussi et surtout, de mettre en œuvre les ressources nécessaires à la création d'un Organisme Européen pour le recensement, la préservation des sites miniers et leur valorisation notamment à des fins culturelles.

91. Enfin, on pourrait aussi instaurer, parallèlement à la création d'un centre mondial des catastrophes minières et industrielles, une journée mondiale pour les victimes du travail et des maladies professionnelles. Cette création sera un des moteurs du développement de la culture de la mémoire de la mine et de ses mineurs.

3. La reconversion des Bassins Miniers : un processus global

92. La valorisation culturelle des bassins miniers et la préservation de leur identité est un élément déterminant de la reconversion de ces régions. Toutefois la reconversion socio-économique des bassins miniers correspond aussi à un processus global dont les enjeux relèvent du développement durable. A cet égard le renforcement de l'identité culturelle des bassins miniers s'inscrit dans le cadre plus vaste de politiques de développement régional s'appuyant notamment sur le développement des infrastructures, l'amélioration de l'environnement, la promotion des investissements étrangers et des PME/PMI et la formation des hommes et des femmes.

i. L'amélioration des infrastructures : un support pour le développement des bassins miniers

- Les enjeux de l'amélioration des infrastructures

93. La plupart des régions minières d'Europe ont connu un développement fondé sur une histoire particulière au cours de laquelle les infrastructures de transport avaient pour vocation prioritaire le transport du charbon et des autres pondéreux de l'industrie lourde. Pour beaucoup de ces régions, le réseau de transport n'est plus adapté et des investissements importants ont été nécessaires pour les moderniser. Dans certaines régions, comme au Royaume Uni, il était nécessaire de relier le réseau routier et ferroviaire régional au réseau national et international. Pour d'autres régions, comme en Russie et en Ukraine, la problématique des réseaux de transport est amplifiée par l'étendue géographique des territoires et la faiblesse des réseaux nationaux et internationaux. Dans une région comme les Asturies en Espagne, l'une des questions clef était le caractère montagneux de la région. Par conséquent le désenclavement des montagnes et de la zone côtière fut une priorité.

94. Aussi, la modernisation des infrastructures constitue la base de la reconversion économique et sociale ; sans la restructuration des caractéristiques physiques essentielles des régions, le développement économique, social et culturel ne pourrait pas avoir lieu.

95. Il s'avère aussi que si les autorités locales ont un rôle clef dans le renforcement des infrastructures, leur coût en est très élevé. De tels investissements requièrent le soutien des gouvernements nationaux, de l'Union Européenne, et des organismes internationaux. Sans ce soutien, les autorités locales ne pourraient pas financer des projets si importants.

ii. L'amélioration de l'environnement : pour une culture du développement durable

96. L'activité minière a des conséquences importantes sur l'environnement et bouleverse les équilibres écologiques. Ces conséquences se constatent dans les bassins en activité mais aussi dans les bassins où l'exploitation a cessé. Pour les bassins en activité, les techniques d'exploitation ne permettent pas en outre de réduire les nuisances en raison essentiellement de considérations économiques.

97. Les conséquences de l'activité minière touchent autant le sous-sol que la surface : Affaissements ou effondrements miniers, pollution des eaux souterraines, perturbation des réseaux hydrographiques de surface, friches industrielles, pollution des sols, émanation de grisou, bassins de décantation, etc.

98. Il convient également de mentionner la dégradation des paysages. L'impact de l'activité minière sur l'environnement a également un impact psychologique sur les populations.

99. Les enjeux de la requalification de l'environnement sont essentiels pour les régions minières. Il s'agit en effet de promouvoir le développement durable sur des territoires marqués, au contraire, par un mode de développement précaire puisque les gisements miniers sont ou seront à plus ou moins court terme épuisés.

iii. La promotion des investissements étrangers dans les bassins miniers : la fin de la culture mono-industrielle

100. Les enjeux des investissements étrangers sont à la fois évidents et constants quelle que soit la région minière. Il existe cependant deux cas à distinguer :

- Pour les secteurs où l'industrie minière est encore en activité, les investissements étrangers contribuent à diversifier le tissu économique et à anticiper ainsi les effets socio-économiques négatifs de la fermeture des mines.
- Pour les secteurs où la mine est en cours de fermeture ou a définitivement fermé, les investissements étrangers participent à la conversion sociale et économique des régions touchées.

101. Contrairement aux idées reçues, beaucoup de régions minières attirent les investissements étrangers.

102. Les régions minières sont souvent présentées comme des régions peu attractives. En effet, la mine est une activité qui dégrade souvent les paysages. De plus la fermeture des mines entraîne des difficultés sociales souvent aiguës. Or, cette image de marque négative peut être nuancée. En effet, les rapports présentés ont montré que les investisseurs étrangers développaient de préférence des projets dans les grandes métropoles européennes mais que de nombreux projets étaient aussi réalisés dans les bassins miniers. Ces investisseurs sont originaires tant des pays de l'Union Européenne que hors Union Européenne (Asie ou USA). Il est apparu que ce développement exogène met en jeu deux facteurs principaux :

- Un facteur territorial (situation géographique, infrastructures de transport, réserves foncières pour accueillir des activités nouvelles, Existence de stratégies de développement local),
- Un facteur humain (Liens étroits avec le milieu universitaire et de la formation, accueil adapté des investisseurs).

iv. La promotion des PME-PMI dans les bassins miniers et le développement de la « culture d'entreprise »

- Un déficit quantitatif et qualitatif

103. Au delà des différences existantes entre chaque pays, les bassins miniers présentent une situation particulière par rapport aux PME et PMI. Les statistiques montrent que les régions minières accusent un déficit de petites et moyennes entreprises. Le taux de création de PME/PMI dans les bassins miniers est par exemple beaucoup plus faible que la moyenne.

104. Deux raisons principales expliquent cette situation. La première raison est d'ordre culturel et social. L'esprit d'initiative s'avère moins développé dans les bassins miniers. La liberté d'entreprendre n'est pas une qualité qui fut encouragée par le système socio-économique minier. La deuxième raison est le mode de développement de l'industrie minière. Celle-ci s'est en effet développée sur le modèle de la mono industrie en limitant, de fait, le développement de toute autre activité.

- Les PME, clef de voûte la diversification économique

105. Dès lors, les enjeux de la création de PME / PMI dans les régions minières ont unanimement été soulignés par l'ensemble des délégations. Quelle que soit la localisation géographique des régions concernées, Est ou Ouest, la situation socio-économique des anciens ou actuels bassins miniers est précaire. Le renforcement du tissu des PME/PMI est la clef de voûte de la diversification économique de ces régions. C'est un élément essentiel pour assurer leur développement durable. Il apparaît également que le développement des PME/PMI est une question récurrente et persistante. En effet, quel que soit le stade de la restructuration de l'activité minière (Mines déjà fermées ou en cours de restructuration), cette question reste d'une actualité aiguë.

vi. La formation des femmes et des hommes : un enjeu socio-culturel essentiel

106. Les problématiques liées à la formation dans les bassins miniers dépendent directement de leur situation socio-économique et de l'état d'avancement des restructurations de l'industrie minière.

107. Deux cas de figure sont à distinguer :

- Les pays où la production charbonnière existe encore comme en Russie, Ukraine, Pologne, voire comme en Allemagne et en République Tchèque.

108. Dans ce cas de figure, la formation professionnelle a pour but d'adapter les mineurs en activité à l'évolution des technologies ou de favoriser leur promotion. Elle permet aussi la formation de nouveaux mineurs. Dans le cadre de la restructuration de l'industrie minière, la formation continue a pour objectif de favoriser la reconversion des anciens mineurs. Ces politiques de reconversion se posent à grande échelle (des milliers d'emplois sont souvent concernés).

- Les pays où la production charbonnière est terminée ou proche de l'être, comme la France, le Royaume Uni ou l'Espagne.

109. Dans ce cas, la formation continue répond aux besoins socio-économiques des bassins d'emploi correspondants et pas seulement aux anciens mineurs. Les anciens bassins miniers se caractérisent d'ailleurs par des difficultés sociales souvent aiguës. Les taux de chômage sont élevés, le niveau de formation est sous la moyenne, ce qui entraîne un déficit de main d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, les populations concernées par l'offre de formation sont principalement les jeunes et les femmes.

110. Les politiques de formation menées dans les bassins miniers peuvent relever d'objectifs variés. La remise à niveau, l'adaptation aux nouveaux métiers ou nouvelles techniques, l'accompagnement du développement économique local et le principe de la « formation tout au long de la vie » sont néanmoins des constantes.

***

Bibliographie :

- Contributions au programme RECORE/INTERREG IIIC consultables sur le site : www.**recore**-programme.com
- Publications d' ACOM France et d'ACM.
- Conférence Permanente du Bassin Minier « Livre blanc : une ambition partagée pour l'Après-Charbon », Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Lille, 1998.
- Préfecture de la Région Nord-Pas de Calais « Des villes et des hommes. Le devenir de l'ancien bassin minier », Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Lille, 1995.

Doc. 10825

ANNEXE

Tableau n°1 : Evolution des activités minières en Allemagne

	1960	1990	2004
Production (Mt)	142,3	70,2	25 ,7
Nombre de mineurs	490 200	130 300	42 000

Tableau n°2 : Production et effectif minier en France

	1960	1990	2004
Production (10^6t)	57,03	12,25	0
Effectifs miniers	216 031	22494	2810

Tableau n°3 : Statistiques minières de la Pologne

1		*2*	*1960*	*3*	*1990*	*4*	*2003*
5	L'emploi (houille)	*6*	*323.500*	*7*	*399.300*	*8*	*146.000*
9	production (houille)	*10*	*104,4 Mt*	*11*	*147 Mt*	*12*	*102,0 Mt*

Tableau n°4 : Evolution du nombre de mines, du nombre de mineurs et de la production de houille au Royaume-Uni.

	1960	1990	2004
Production (Mt)	186,8	72,3	16,4
Emploi	588 500	57 300	6 000

(Le Royaume-Uni produit uniquement de la houille)

Commission chargée du rapport: commission de la culture, de la science et de l'éducation

Renvoi à la commission: Doc. 10006 ; Renvoi n° 2911 du 26.01.2004

Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 25 janvier 2006

Membres de la commission: M. Jacques **Legendre** (Président), Baronne Hooper, M. Josef **Jařab**, M. Wolfgang **Wodarg**, (Vice-Présidents), M. Hans **Ager**, M. Toomas Alatalu, M. Emerenzio Barbieri, M. Rony **Bargetze**, M. Radu-Mircea Berceanu, Mme Marie-Louise Bemelmans-Videc, M. Radu-Mircea Berceanu, M. Levan **Berdzenishvili**, M. Italo Bocchino, M. Božidar Bojović, M. Ioannis **Bougas**, Mme Anne Brasseur, M. Osman Coşkunoğlu, M. Vlad Cubreacov, Mme Maria **Damanaki**, M. Joseph Debono Grech, M. Stepan **Demirchyan**, M. Ferdinand **Devinski**, M. Detlef **Dzembritzki**, Mme Kaarina **Dromberg**, Mme Åse Gunhild Woie Duesund, Mme Anke Eymer, M. Relu Fenechiu, Mme Blanca Fernández-Capel (remplaçante : Mme Soledad **Becerril**), Mme Maria Emelina Fernández-Soriano, M. Axel Fischer, M. José Freire **Antunes**, Mme Siv Friеðleifsdóttir, M. Ian Gibson (remplaçant : M.Robert **Walter**), M. Eamon Gilmore (remplaçant : M. Paschal **Mooney**), M. Stefan Glăvan, M. Luc Goutry, M. Vladimir Grachev (remplaçant : M. Igor **Chernyshenko**), M. Andreas Gross, Mme Azra Hadžiahmetović, M. Jean-Pol Henry, M. Rafael **Huseynov**, M. Raffaele Iannuzzi, Mme Halide **İncekara**, M. Lachezar Ivanov, M. Igor Ivanovski, M. József Kozma, Jean-Pierre **Kucheida**, M. Guy Lengagne, Mme Jagoda Majska-Martinčević, M. Tomasz Markowski, M. Bernard Marquet (remplaçant : M. Christophe **Spiliotis-Saquet**) M. Andrew **McIntosh**, M. Ivan Melnikov, Mme Maria Manuela de **Melo**, M. Paskal Milo, Mme Fausta Morganti, Mme Christine Muttonen, Mme Miroslava **Němcová**, M. Jakob-Axel Nielsen, M. Edward **O'Hara**, M. Andrey Pantev, Mme Ganira Pashayeva, Mme Antigoni Pericleous Papadopoulos, Mme Majda Potrata, M. Lluis Maria de Puig, M. Anatoliy Rakhansky, M. Johannes Randegger, M. Zbigniew **Rau**, M. Zoltán Rockenbauer, Mme Anta Rugāte, M. Piero Ruzzante, M. Volodymyr Rybak, M. Pär-Axel Sahlberg, M. André **Schneider**, M. Vitaliy Shybko, M. Yury Solonin, M. Ninoslav Stojadinović, M. Valeriy Sudarenkov, M. Mehmet **Tekelioğlu**, M. Ed **van Thijn**, M. Piotr Wach, Mme Majléne **Westerlund Panke**, M. Emanuelis **Zingeris**, NN Andore

N.B. Les noms des membres présents à la réunion figurent en gras

Chef du Secrétariat: M. Christopher Grayson
Secrétaires de la commission : MM. Ary, Dossow, Chahbazian